

République Française
Département SEINE ET MARNE
COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

Procès-Verbal de séance

Séance du 12 mars 2024

L'an 2024, le 12 Mars à 18:50, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 06/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 06/03/2024.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie, DUTRIAUX Nathalie, MOTHRE Béatrice, NINERAILLES Brigitte, SALAZAR Joëlle, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, MM : ANTHOINE Emmanuel, BELFIORE Elio, CALVET Jean, CHANUSSOT Jean-Marc, GROSLEVIN Gilles, JAROSSAY Gilbert, JEANNIN Hervé, MEDEIROS Manuel, MOTTE Patrice, NESTEL Gilles, POIRIER Daniel, REMOND Bruno, ROUSSELET Gérard, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François, VIGIER Mathias

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LUCZAK Daisy à M. CHANUSSOT Jean-Marc, PASQUET Hélène à Mme BALLABENE Sandra, PONSARDIN Catherine à Mme NINERAILLES Brigitte, VIEIRA Patricia à Mme BOISGONTIER Béatrice, MM : BARBERI Serge à Mme VIBERT Nicole, CASEAUX Hubert à M. GROSLEVIN Gilles, GERMAIN Jean-Luc à M. VIGIER Mathias, LAGÜES-BAGET Yves à Mme SALAZAR Joëlle, PRIOUX Pierre-François à Mme VAROQUI Geneviève, RACINE Pierre à M. MEDEIROS Manuel, ROMAIN Emilien à M. MOTTE Patrice, ROSSIGNEUX Gilles à M. POIRIER Daniel, SAINT-JALMES Patrice à M. SAOUT Louis Marie, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian

Absent(s) : Mmes : BARRES Fabienne, GIRAUT Muriel, HELLIAS Aline, KUBIAK Françoise, TAMATA-VARIN Marième, MM : BETTENCOURT François, CAMEK Julien, CHAMPIN Gérard, GUECHATI Amin, WOCHENMAYER Jonathan

A été nommé(e) secrétaire : M. BELFIORE Elio

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Communautaire : 52
- Présents : 28
- Pouvoirs : 14
- Suppléants : 0

Date de la convocation : 06/03/2024

Date d'affichage : 06/03/2024

La séance débute à 18:50

1. Désignation du secrétaire de séance
➤ Secrétaire de Séance : Monsieur Elio BELFIORE
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 09 février 2024 de 18h30.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité (42 VOIX POUR).

3. Décisions du Président prises par délégation (délibération 2020/57 du 27/07/20)
➤ Rapporteur : Christian POTEAU
 - 1) **02_2024 ADMIN** : Avenant n°2 à la convention cadre et financière d'accompagnement pour la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
 - 2) **03_2024 ADMIN** : Convention de cession à titre gratuit de denrées alimentaires issues de surplus produits ou obtenus par le Service Municipal de restauration de la Commune de Grisy-Suisnes au profit de l'épicerie solidaire gérée par la CCBRC
 - 3) **04_2024 ADMIN** : Convention Inter-établissements – Grappe pour le « Programme ESMS Numérique »
 - 4) **05_2024 ADMIN** : Désignation des délégués locaux du CNAS au sein de la Collectivité
 - 5) **06_2024 ADMIN** : Convention de partenariat entre l'Association EPISOL-BRIE et la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux
 - 6) **07_2024 ADMIN** : Accord-cadre entre la DRAC d'Ile-de-France, le Département 77 et la CCBRC pour accompagner la structuration de l'offre culturelle et patrimoniale sur le territoire

FINANCES

4. Débat d'orientation budgétaire 2024 : M57, M22 et 3 budgets M49
➤ Rapporteur : Christian POTEAU

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants (Article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales). Une délibération sur le budget non précédé de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget (TA Versailles, 28 décembre 1993, Commune de Fontenay-le-Fleury).

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédent l'examen du budget primitif. Il peut avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période, même dans un délai très court, sauf lors de la séance au cours de laquelle est voté le budget primitif.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L. 2312 Conseil Communautaire du 12 mars 2024

du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientation budgétaire. Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire.

Ce rapport donne lieu à un débat mais pas à un vote. La tenue du DOB est actée par une délibération de l'assemblée délibérante et son contenu est retracé dans un compte-rendu de séance.

Le ROB a été présenté de manière exhaustive (voir le ROB 2024 ci-joint) et a fait l'objet ensuite de questions et réponses.

Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT et Monsieur le Président remercient chaleureusement Emilie CLAVIS au nom de tout le Conseil Communautaire, présente en visio-conférence pour la présentation des Budget Annexes, pour son implication et son professionnalisme tout au long de ses fonctions à la CCBRC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (42 VOIX POUR) :

PREND ACTE du rapport portant sur les orientations budgétaires 2024.

5. Comptes de Gestion 2023 : Budget Principal (M57), Budget SAAD (M22), Budgets eau et assainissement (M49)

➤ Rappiteur : Christian POTEAU

- a) *Compte de gestion 2023 du Budget Principal*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (42 VOIX POUR) :

APPROUVE le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le comptable des finances publiques qui présente des résultats identiques au compte administratif 2023 dressé par l'ordonnateur :

Sections	Libellé	Montant
FONCTIONNEMENT	Recettes de l'exercice	19 288 751,69
	Dépenses de l'exercice	17 819 743,80
	Résultat de l'exercice	+ 1 469 007,89
	Excédent de fonctionnement reporté 002	2 175 462,04
	Résultat de clôture de fonctionnement	+ 3 644 469,93
INVESTISSEMENT	Recettes de l'exercice	4 983 723,76
	Dépenses de l'exercice	6 411 902,69
	Résultat de l'exercice	-1 428 178,93

Déficit d'investissement reporté 001	- 1 626 351,22
Résultat de clôture d'investissement	- 3 054 530,15
Restes à réaliser en dépenses	316 437,42
Restes à réaliser en recettes	62 000,00
Soldes des restes à réaliser	- 254 437,42
Besoins de financement de l'investissement	3 308 967,57
Résultat de clôture total	+ 335 502,36

b) *Compte de gestion 2023 du Budget Annexe SAAD*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (42 VOIX POUR) :

APPROUVE le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le comptable des finances publiques qui présente des résultats identiques au compte administratif 2023 dressé par l'ordonnateur :

Sections	Libellé	Montant
FONCT	Recettes de l'exercice	767 015,48
	Dépenses de l'exercice	766 248,44
	Résultat de l'exercice	+ 767,04
	Excédent de fonctionnement reporté 002	+ 117,15
	Résultat de clôture de fonctionnement	+ 884,19

INVESTISSEMENT	Recettes de l'exercice	4 332,48
	Dépenses de l'exercice	3 117,60
	Résultat de l'exercice	+ 1 214,88
	Excédent d'investissement reporté 001	+ 9 294,76
	Résultat de clôture d'investissement	+ 10 509,64
	Restes à réaliser en dépenses	0
	Restes à réaliser en recettes	0
	Soldes des restes à réaliser	0

	Besoins de financement de l'investissement	0
	Résultat de clôture total	+ 11 393,83

c) *Compte de gestion 2023 budget eau potable DSP*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (42 VOIX POUR) :

APPROUVE le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le comptable des finances publiques qui présente des résultats identiques au compte administratif 2023 dressé par l'ordonnateur :

Sections	Libellé	Montant
FONCTIONNEMENT	Recettes de l'exercice	2 366 912,85
	Dépenses de l'exercice	548 921,94
	Résultat de l'exercice	+ 1 817 990,91
	Excédent de fonctionnement reporté 002	2 818 206,05
	Résultat de clôture de fonctionnement	+ 4 636 196,96
INVESTISSEMENT	Recettes de l'exercice	3 678 745,30
	Dépenses de l'exercice	3 626 988,05
	Résultat de l'exercice	+ 51 757,25
	Déficit d'investissement reporté 001	2 661 580,77
	Résultat de clôture d'investissement	-2 609 823,52
	Restes à réaliser en dépenses	224 073,48
	Restes à réaliser en recettes	2 212 474,00
	Soldes des restes à réaliser	+ 1 988 400,52
	Besoins de financement de l'investissement	621 423,00
	Résultat de clôture total	4 014 773,96

d) *Compte de gestion 2023 budget annexe Assainissement DSP*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (42 VOIX POUR) :

APPROUVE le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le comptable des finances publiques qui présente des résultats identiques au compte administratif 2023 dressé par l'ordonnateur :

Sections	Libellé	Montant
FONCTIONNEMENT	Recettes de l'exercice	2 717 266,16
	Dépenses de l'exercice	1 099 107,73
	Résultat de l'exercice	+ 1 618 158,43
	Excédent de fonctionnement reporté 002	287 288,50
	Résultat de clôture de fonctionnement	+ 1 905 446,93
INVESTISSEMENT	Recettes de l'exercice	10 702 058,86
	Dépenses de l'exercice	7 599 719,01
	Résultat de l'exercice	+ 3 102 339,85
	Déficit d'investissement reporté 001	- 2 594 290,84
	Résultat de clôture d'investissement	+ 508 049,01
	Restes à réaliser en dépenses	100 931,45
	Restes à réaliser en recettes	2 009 361,11
	Soldes des restes à réaliser	+ 1 908 429,66
	Besoins de financement de l'investissement	0
	Résultat de clôture total	4 321 925,60

e) *Compte de gestion 2023 budget annexe SPANC Régie*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (42 VOIX POUR) :

APPROUVE le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le comptable des finances publiques qui présente des résultats identiques au compte administratif 2023 dressé par l'ordonnateur :

Sections	Libellé	Montant
FONCT	Recettes de l'exercice	7 752,73
	Dépenses de l'exercice	30 766,40
	Résultat de l'exercice	- 23 013,67
	Excédent de fonctionnement reporté 002	27 680,78

	Résultat de clôture de fonctionnement	+ 4 667,11
INVEST	Recettes de l'exercice	0
	Dépenses de l'exercice	0
	Résultat de l'exercice	0
	Excédent d'investissement reporté 001	29 389,95
	Résultat de clôture d'investissement	29 389,95
	Restes à réaliser en dépenses	0
	Restes à réaliser en recettes	0
	Soldes des restes à réaliser	0
	Besoins de financement de l'investissement	0
Résultat de clôture total		34 057,06

6. Comptes Administratifs 2023 : Budget Principal (M14), Budget SAAD (M22), Budgets eau et assainissement (M49)
 ➤ Rapporteur : Christian POTEAU

Le Président quitte la pièce.

- a) *Compte administratif 2023 du budget principal*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (41 VOIX POUR) :

- APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2023 ci-dessous :

Sections	Libellé	Montant
FONCT	Recettes de l'exercice	19 288 751,69
	Dépenses de l'exercice	17 819 743,80
	Résultat de l'exercice	+ 1 469 007,89
	Excédent de fonctionnement reporté 002	2 175 462,04
	Résultat de clôture de fonctionnement	+ 3 644 469,93

INVEST	Recettes de l'exercice	4 983 723,76
	Dépenses de l'exercice	6 411 902,69

	Résultat de l'exercice	-1 428 178,93
	Déficit d'investissement reporté 001	- 1 626 351,22
	Résultat de clôture d'investissement	- 3 054 530,15
	Restes à réaliser en dépenses	316 437,42
	Restes à réaliser en recettes	62 000,00
	Soldes des restes à réaliser	- 254 437,42
	Besoins de financement de l'investissement	3 308 967,57
	Résultat de clôture total	+ 335 502,36

- **ARRETE** à la somme de 316 437,42 € le montant des crédits d'investissement qui doivent être repris au Budget Primitif de l'exercice 2024, en dépenses, et 62 000,00 € en recettes,
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes.

b) Compte administratif 2023 du Budget Annexe SAAD

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (41 VOIX POUR) :

- **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2023 comme suit :

Sections	Libellé	Montant
FONCTIONNEMENT	Recettes de l'exercice	767 015,48
	Dépenses de l'exercice	766 248,44
	Résultat de l'exercice	+ 767,04
	Excédent de fonctionnement reporté 002	+ 117,15
	Résultat de clôture de fonctionnement	+ 884,19

INVESTISSEMENT	Recettes de l'exercice	4 332,48
	Dépenses de l'exercice	3 117,60
	Résultat de l'exercice	+ 1 214,88
	Excédent d'investissement reporté 001	+ 9 294,76
	Résultat de clôture d'investissement	+ 10 509,64

	Restes à réaliser en dépenses	0
	Restes à réaliser en recettes	0
	Soldes des restes à réaliser	0
	Besoins de financement de l'investissement	0
	Résultat de clôture total	+ 11 393,83

- **DECLARE** qu'aucun crédit de report ne doit être repris au BP 2024.
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes.

c) *Compte administratif 2023 du budget annexe eau potable DSP*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (41 VOIX POUR) :

- **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2023 comme suit :

Sections	Libellé	Montant
FONCTIONNEMENT	Recettes de l'exercice	2 366 912,85
	Dépenses de l'exercice	548 921,94
	Résultat de l'exercice	+ 1 817 990,91
	Excédent de fonctionnement reporté 002	2 818 206,05
	Résultat de clôture de fonctionnement	+ 4 636 196,96

INVESTISSEMENT	Recettes de l'exercice	3 678 745,30
	Dépenses de l'exercice	3 626 988,05
	Résultat de l'exercice	+ 51 757,25
	Déficit d'investissement reporté 001	2 661 580,77
	Résultat de clôture d'investissement	-2 609 823,52
	Restes à réaliser en dépenses	224 073,48
	Restes à réaliser en recettes	2 212 474,00
	Soldes des restes à réaliser	+ 1 988 400,52

	Besoins de financement de l'investissement	621 423,00
	Résultat de clôture total	4 014 773,96

- **ARRETE** à la somme de 224 073,48 € le montant des crédits d'investissement qui doivent être repris au Budget Primitif de l'exercice 2024, en dépenses, et 2 212 474,00 € en recettes.
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes.

d) Compte administratif 2023 du budget annexe assainissement DSP

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (41 VOIX POUR) :

- **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2023 comme suit :

Sections	Libellé	Montant
FONCTIONNEMENT	Recettes de l'exercice	2 717 266,16
	Dépenses de l'exercice	1 099 107,73
	Résultat de l'exercice	+ 1 618 158,43
	Excédent de fonctionnement reporté 002	287 288,50
	Résultat de clôture de fonctionnement	+ 1 905 446,93

	Recettes de l'exercice	10 702 058,86
	Dépenses de l'exercice	7 599 719,01
	Résultat de l'exercice	+ 3 102 339,85
	Déficit d'investissement reporté 001	- 2 594 290,84
	Résultat de clôture d'investissement	+ 508 049,01
INVESTISSEMENT	Restes à réaliser en dépenses	100 931,45
	Restes à réaliser en recettes	2 009 361,11
	Soldes des restes à réaliser	+ 1 908 429,66
	Besoins de financement de l'investissement	0
	Résultat de clôture total	4 321 925,60

- **ARRETE** à la somme de 100 931,45 € le montant des crédits d'investissement qui doivent être repris au Budget Primitif de l'exercice 2024, en dépenses, et 2 009 361,11 € en recettes.
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes.

e) *Compte administratif 2023 du budget annexe SPANC Régie*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (41 VOIX POUR) :

- **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2023 comme suit :

Sections	Libellé	Montant
FONCT	Recettes de l'exercice	7 752,73
	Dépenses de l'exercice	30 766,40
	Résultat de l'exercice	- 23 013,67
	Excédent de fonctionnement reporté 002	27 680,78
	Résultat de clôture de fonctionnement	+ 4 667,11

INVESTISSEMENT	Recettes de l'exercice	0
	Dépenses de l'exercice	0
	Résultat de l'exercice	0
	Excédent d'investissement reporté 001	29 389,95
	Résultat de clôture d'investissement	29 389,95
	Restes à réaliser en dépenses	0
	Restes à réaliser en recettes	0
	Soldes des restes à réaliser	0
	Besoins de financement de l'investissement	0
Résultat de clôture total		34 057,06

- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes.

Le Président rejoint la pièce

EAU ET ASSAINISSEMENT

7. Services publics de l'eau potable pour les communes Blandy-les-Tours, Bombon, Champdeuil, Chatillon-la-Borde, Crisenoy, Fontaine-le-Port, Fouju, le Chatelet-en-Brie, Moisenay et Sivry-Courtry (périmètre « Centre Eau ») et pour la commune de Chaumes-en-Brie: rapport du Président sur le mode de gestion et lancement de deux nouveaux contrats de DSP
➤ Rapporteur : Jean-Marc CHANUSSOT

Dans le cadre de sa compétence Eau Potable, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux gère en totalité les services d'eau potable sur son territoire par délégation de service public : pour cela, elle doit au quotidien assurer le pilotage d'une multitude de contrats hérités des anciennes structures compétentes avant 2017.

Depuis sa création et jusqu'à maintenant, la Communauté de Communes a été amenée à prolonger certains contrats pour arriver à des concordances de date d'échéance contractuelle, et à bâtir une stratégie de rationalisation et de regroupement de contrats de DSP.

En matière d'Eau Potable, ce regroupement de DSP est guidé par une logique géographique à l'échelle de la Communauté de Communes et par cohérence lié à l'origine de l'eau mise en distribution (achats d'eau externes, production propre).

Plusieurs contrats de DSP arriveront ainsi à échéance fin 2024, en particulier pour les contrats sur les périmètres de l'ex-SIAEP de Blandy-les-Tours/Moisenay/Chatillon-la-Borde/Sivry-Courtry, des communes de Bombon, Le Chatelet-en-Brie, Fontaine-le-Port, périmètre auquel seront ajoutées les communes de l'ex-SIAEP de Crisenoy/Champdeuil/Fouju pour former un périmètre dit Centre Eau.

De la même manière, le contrat de DSP de Chaumes-en-Brie arrive aussi à échéance fin 2024.

Le rapport du Président, joint en annexe, présente la démarche et les motifs du choix de recourir à une délégation de service public pour les communes de Blandy-les-Tours, Bombon, Champdeuil, Chatillon-la-Borde, Crisenoy, Fontaine-le-Port, Fouju, le Chatelet-en-Brie, Moisenay et Sivry-Courtry (périmètre « Centre Eau ») et pour la commune de Chaumes-en-Brie, ainsi que les caractéristiques générales des futurs contrats d'exploitation de ces services d'eau potable.

Après analyse des deux modes de gestion possibles (Gestion directe ou gestion Déléguee) pour chaque contrat, il apparaît que :

- La Communauté de Communes ne dispose pas à ce jour des moyens techniques et humains pour assurer la gestion directe du Service,
- La Communauté de Communes ne souhaite assumer les risques juridiques de l'exploitation du Service,
- La Communauté de Communes ne souhaite pas réaliser d'investissements importants pour remplacer les moyens techniques détenus actuellement par les Délégataires, qui impacteraient le prix du Service,
- La Communauté de Communes souhaite affecter ses moyens humains au contrôle et au suivi du travail du Délégataire,

- La gestion des ouvrages d'eau potable est optimisée par une mutualisation, une synergie et une meilleure sécurisation entre les contrats de DSP de son territoire,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (42 VOIX POUR)

- **ECARTE** le mode de gestion en régie Directe,
- **RETIENT** le principe d'une délégation de service public pour assurer l'exploitation des ouvrages d'eau potable des communes de Blandy-les-Tours, Bombon, Champdeuil, Chatillon-la-Borde, Crisenoy, Fontaine-le-Port, Fouju, Le Chatelet-en-Brie, Moisenay et Sivry-Courtry (périmètre « Centre Eau ») et pour la commune de Chaumes-en-Brie avec deux contrats établis pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2025,
- **APPROUVE** les caractéristiques essentielles des Délégations telles que décrites dans le rapport de présentation,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes à entreprendre les démarches nécessaires (notamment publicité et recueil des offres) et à signer tous actes afférents à ce dossier, afin de mener à bien les procédures de délégation de Service Public prévue par le Code de la Commande Publique (Troisième Partie) et les dispositions des articles L1411-1 et suivant du Code Général de Collectivités Territoriales, pour les contrats d'exploitation d'eau potable des communes de Blandy-les-Tours, Bombon, Champdeuil, Chatillon-la-Borde, Crisenoy, Fontaine-le-Port, Fouju, Le Chatelet-en-Brie, Moisenay et Sivry-Courtry (périmètre « Centre Eau »), et de la commune de Chaumes-en-Brie,
- **SE RESERVE** le droit de déclarer les procédures de délégation de Service Public sans suite, en particulier si aucune offre ne répondait aux attentes techniques et financières de la Communauté de Communes.

8. Convention Contrat pour la concession par affermage du service public de l'assainissement collectif « CCBRC SUD » : Avenant n°1
 ➤ Rapporteur : Jean-Marc CHANUSSOT

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux a confié à la Société des Eaux de Melun l'exploitation de son service public d'assainissement « CCBRC SUD » par un contrat de délégation de service public en date du 1er décembre 2022 pour un démarrage au 1er janvier 2023.

Au regard de l'état des installations pluviales sur le périmètre de ce contrat, la CCBRC a demandé au Concessionnaire de réduire les prestations concernant l'entretien des bassins, bassins d'orage et dessableurs, sans toutefois compromettre le fonctionnement de ces ouvrages ni leur pérennité dans le temps.

Cette réduction des prestations permettra ainsi de réduire la redevance forfaitaire correspondante de 29 500 € H.T. / semestre à 12 777 € H.T. / semestre.

Conformément à l'article L.3135-1 alinéa 5 du code de la commande publique, les parties ont décidé de réviser les stipulations contractuelles les liant pour tenir compte de cette évolution dans le cadre d'un avenant à la DSP.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (42 VOIX POUR),

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au contrat pour la concession par affermage du service public de l'assainissement collectif « CCBRC SUD ».

ALSH

9. Tarification Mini-séjours intercommunaux 2024

➤ Rapporteur : Marième TAMATA-VARIN

Depuis plusieurs années, les structures ALSH du « Châtelet » et de « Coubert » apportent une réponse aux attentes des élus qui ont souhaité la mise en place d'actions diversifiées et innovantes en direction des enfants durant les périodes estivales. Ces actions répondent à des exigences de découverte, d'échange, de détente, de jeux, de dépaysement, en participant à une aventure collective permettant ainsi leur épanouissement. C'est pourquoi, les structures intègrent dans leur projet pédagogique la mise en place de mini-séjours.

Lors de la séance du lundi 26 février 2024 la Commission Enfance-Jeunesse et Sport approuve les destinations et activités des « mini-séjours » 2024.

Mini-séjours proposés sont :

- **ALSH « Coubert » : Destination volcans**
 - 6 - 11 ans
 - Du 22 au 27 juillet 2027
 - Saint-Ours-Les-Roches / PUY DE DOME
 - Randonnée « ascension du Puy de Dôme, visite du manoir de Veygoux, baignade, big stand up paddle, journée à Vulcania, visite du Château de Murol
 - **Coût de revient du séjour par enfant : 570,00 €**
- **ALSH « Châtelet » : Poney/Ferme**
 - 6 - 11 ans
 - Du 22 au 26 juillet 2024
 - Bar sur Seine / AUBE
 - Initiation au poney, ferme pédagogique, piscine, structures gonflables
 - **Coût de revient du séjour par enfant : 551,00 €**
- **ALSH « Châtelet » Aqua'Sports**
 - 6 - 11 ans
 - Du 19 au 23 août 2024
 - Saxy-Bourdon / NIEVRE
 - Vélo, baignade, canoë, fun boat, mini-ferme, jardin potager
 - **Coût de revient du séjour par enfant : 450,00 €**
- **ALSH « Coubert » : Natur'Animaux**
 - 6 - 11 ans
 - Du 19 au 23 août 2024
 - Saxy-Bourdon / NIEVRE
 - Mini-ferme, jardin potager, vélo, randonnée avec les ânes, fabrication du pain, initiation à la pêche, baignade
 - **Coût de revient du séjour par enfant : 399,00 €**

Le coût des mini-séjours pour la collectivité serait :

Bonification / mini-séjour octroyée aux encadrants :

L'adjointe du mini-séjour : 25 heures supplémentaires par mini-séjours ;

Les animateurs = 12 heures supplémentaires par mini-séjours.

Tarification :

Le règlement intérieur appliqué au 1^{er} septembre 2022 précise les modalités financières des mini-séjours dans son l'article 2-Alinéa 5, ainsi « Le tarif des mini-séjours sera calculé en tenant compte du (tarif journalier x le nombre de jour du séjour) + (le montant forfaitaire fixé par le Conseil Communautaire appliquée par tranche fixé par le Conseil Communautaire).

Un taux d'effort est proposé après l'avis favorable de la Commission Enfance-Jeunesse-Sports en séance du 31 janvier 2022, ainsi :

Tranches	%
T1	28%
T2	32%
T3	40%
T4	46%
T5	52%
T6	58%
T7	60%
Extérieur	100%

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (42 VOIX POUR),

- **VALIDE** l'organisation des mini-séjours 2024 au sein des structures ALSH intercommunales du territoire,
- **ACCORDE** une bonification à l'adjoint de 25 heures supplémentaires par mini-séjour et aux animateurs de 12 heures par mini-séjour de la Communauté de Communes.
- **FIXE** les tarifs de ces mini-séjours comme suit :
 - ALSH « Coubert » / « Destination volcans » du 22 au 26 juillet 2024 - Saint-Ours-Les-Roches / PUY DU DOME

Thème du séjour : « Destination volcans » - 6 à 11 ans

Coût de revient du mini-séjour : 570 €/enfant

Tranches	24 enfants			2 ENFANTS ET PLUS		
	Montant Forfaitaire	Montant Journalier ALSH X 6 jours	Coût de revient de la semaine par enfant	Montant Forfaitaire	Montant Journalier ALSH X 6 jours	Coût de revient de la semaine par enfant
T 1	159,60 €	47,88	207,48 €	159,60 €	41,22 €	200,82 €

T 2	182,40 €	60,54	242,94 €	182,40 €	52,02 €	234,42 €
T 3	228,00 €	73,08	301,08 €	228,00 €	62,88 €	290,88 €
T 4	262,20 €	92,34	354,54 €	262,20 €	79,38 €	341,58 €
T 5	296,40 €	110,46	406,86 €	296,40 €	95,04 €	391,44 €
T 6	330,60 €	129,24	459,84 €	330,60 €	111,18 €	441,78 €
T 7	342,00 €	136,32	478,32 €	342,00 €	117,24 €	459,24 €
Tarif extérieur	-	-	570,00 €	-		570,00 €

- ALSH « Châtelet » / « Poney/ferme » du 22 au 26 juillet 2024 – Bar sur Seine / AUBE

Thème du séjour : « Poney / Ferme » - 6 à 11 ans

Coût de revient du mini-séjour : 551 €/enfant

Tranches	24 enfants			1 ENFANT			2 ENFANTS ET PLUS		
	Montant Forfaitaire	Montant Journalier ALSH X 5 jours	Coût de revient de la semaine par enfant	Montant Forfaitaire	Montant Journalier ALSH X 5 jours	Coût de revient de la semaine par enfant	Montant Forfaitaire	Montant Journalier ALSH X 5 jours	Coût de revient de la semaine par enfant
T 1	154 €	39,90	194,17	154 €	34,35	188,62			
T 2	176 €	50,45	226,76	176 €	43,35	219,66			
T 3	220 €	60,90	281,28	220 €	52,40	272,78			
T 4	253 €	76,95	330,39	253 €	66,15	319,59			
T 5	286 €	92,05	378,55	286 €	79,20	365,70			
T 6	320 €	107,70	427,26	320 €	92,65	412,21			
T 7	331 €	113,60	444,18	331 €	97,70	428,28			
Tarif extérieur	-	-	550,96	-	-				550,96

- ALSH « Châtelet » / « Aqua'Sports » du 19 au 23 août 2024 – Saxy-Bourdon / NIEVRE :

Thème du séjour : « Aqua-Sports » - 6 à 11 ans

Coût de revient du mini-séjour : 450 €/enfant

Tranches	22 enfants			1 ENFANT			2 ENFANTS ET PLUS		
	Montant Forfaitaire	Montant Journalier ALSH X 5 jours	Coût de revient de la semaine par enfant	Montant Forfaitaire	Montant Journalier ALSH X 5 jours	Coût de revient de la semaine par enfant	Montant Forfaitaire	Montant Journalier ALSH X 5 jours	Coût de revient de la semaine par enfant
T 1	126 €	39,90	166,02	126 €	34,35	160,47			
T 2	144 €	50,45	194,59	144 €	43,35	187,49			

T 3	180 €	60,90	241,07	180 €	52,40	232,57
T 4	207 €	76,95	284,15	207 €	66,15	273,35
T 5	234 €	92,05	326,27	234 €	79,20	313,42
T 6	261 €	107,70	368,95	261 €	92,65	353,90
T 7	270 €	113,60	383,86	270 €	97,70	367,96
Tarif extérieur	-	-	450,43	-	-	450,43

- ALSH « Coubert » / « Natur'Animaux » du 19 au 23 août 2024 – Saxy-Bourdon / NIEVRE :

Thème du séjour : « Natur'Animaux » - 6 à 11 ans

Coût de revient du mini-séjour : 399 €/enfant

22 enfants	1 ENFANT			2 ENFANTS ET PLUS		
	Tranches	Montant Forfaitaire	Montant Journalier ALSH x 5 jours	Coût de revient de la semaine par enfant	Montant Forfaitaire	Montant Journalier ALSH x 5 jours
T 1	112 €	39,90	151,68	112 €	34,35	146,13
T 2	128 €	50,45	178,20	128 €	43,35	171,10
T 3	160 €	60,90	220,59	160 €	52,40	212,09
T 4	184 €	76,95	260,59	184 €	66,15	249,79
T 5	208 €	92,05	299,65	208 €	79,20	286,80
T 6	232 €	107,70	339,25	232 €	92,65	324,20
T 7	240 €	113,60	353,14	240 €	97,70	337,24
Tarif extérieur	-	-	399,23	399 €		399,23

10. Tarification séjours « Ados » 2024

➤ Rapportrice : Marième TAMATA-VARIN

Les membres de la Commission Enfance-Jeunesse-Sport du 26 février 2024 ont retenus pour l'été 2024 deux séjours proposés par le prestataire TELLIGO :

- Du 8 au 18 juillet 2024 : Destination Canyon – Les Blacouas / La Roque Escalpon 83109 (Var) 1^{er} hébergement – Saint Tulle 04220 (Alpes de Hautes Provences) 2nd hébergement (12 places – Ados de 12 à 14 ans)
 - Prix du séjour assurance comprise : 1 512 euros
- Du 24 au 31 août 2024 : Corsica Mix – Olmeto (Corse) (12 places – Ados de 14 à 17 ans)
 - Prix du séjour assurance comprise : 1 329 euros

Lors de la séance du jeudi 16 décembre 2021, le Conseil Communautaire a fixé, applicable à compter du 1^{er} janvier 2022, la nouvelle grille tarifaire des Accueils de Loisirs Intercommunaux à 7 tranches de revenus.

En séance du 7 mars 2022 les membres de la Commission Enfance-Jeunesse-Sport ont défini un taux d'effort personnalisé à chacune des tranches de revenus suivant :

- T1 = 45%
- T2 = 50%
- T3 = 55%
- T4 = 60%
- T5 = 65%
- T6 = 70%
- T7 = 75%
- Extérieur : 100%

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (42 VOIX POUR)

- **VALIDE** la réservation des séjours auprès du prestataire « TELLIGO ».
 - **AUTORISE** le Président à signer les conventions de séjours avec le prestataire « TELLIGO ».
 - **FIXE** les tarifs des séjours ADOS 2024 selon un taux d'effort personnalisé à chacune des tranches de revenus, par rapport au prix séjour facturé à la collectivité, soit :
 - T1 = 45%
 - T2 = 50%
 - T3 = 55%
 - T4 = 60%
 - T5 = 65%
 - T6 = 70%
 - T7 = 75%
 - Extérieur : 100%
 - **FIXE** les grilles tarifaires 2024 comme suit :
- **Séjour du 8 au 18 juillet 2024 Destination Canyon – Les Blacouas / La Roque Escalpon 83109 (Var) 1er hébergement – Saint Tulle 04220 (Alpes de Hautes Provences) 2nd hébergement :**

Tranches	Revenus familiaux en €			Prix global séjour	Participations familles
T1	Inférieur ou égal	à	1067.00	1 512.00	680.40
T2	1067.01	à	2000.00	1 512.00	756.00
T3	2000.01	à	3000.00	1 512.00	831.60
T4	3000.01	à	4000.00	1 512.00	907.20
T5	4000.01	à	5000.00	1 512.00	982.80
T6	5000.01	à	6000.00	1 512.00	1 058.40

T7	Supérieur ou égal	à	6000.01	1 512.00	1 134.00
Tarif famille extérieur à la CCBRC			1 512.00	1 512.00	

Dégressivité sur fratrie (famille territoire CCBRC) :

*2^{ème} enfant participant, et plus = moins 10%

➤ **Séjour du 24 au 31 août 2024 Corsica Mix – Olmeto (Corse) :**

Tranches	Revenus familiaux en €			Prix global séjour	Participations familles
T1	Inférieur ou égal	à	1067.00	1 329.00	598.05
T2	1067.01	à	2000.00	1 329.00	664.50
T3	2000.01	à	3000.00	1 329.00	730.95
T4	3000.01	à	4000.00	1 329.00	797.40
T5	4000.01	à	5000.00	1 329.00	863.85
T6	5000.01	à	6000.00	1 329.00	930.30
T7	Supérieur ou égal	1232.00	6000.01	1 329.00	996.75
Tarif famille extérieur à la CCBRC			1 329.00	1 329.00	

Dégressivité sur fratrie (famille territoire CCBRC) :

*2^{ème} enfant participant, et plus = moins 10%

Les familles dont la demande de préinscription aura été validée seront facturées à hauteur de 50% tarif calculé à la validation du dossier et 50% après prestation.

11. Tarification des Nuitées en structures ALSH intercommunales

➤ *Rapporteur : Marième TAMATA-VARIN*

Lors de la séance du Conseil communautaire du lundi 28 juin 2021 la grille tarifaire « nuitée » 2021 a été fixée. Dans le cadre du maintien des animations spécifiques intitulées « Nuitée » par les ALSH intercommunaux de la CCBRC du « Châtelet » et de « Coubert » en 2022, une nouvelle grille tarifaire 2022 est à fixer par le Conseil Communautaire.

Lors de la séance du jeudi 16 décembre 2021, le Conseil Communautaire a fixé la nouvelle grille tarifaire des accueils de loisirs intercommunaux à compter du 1er janvier 2022. Il a décidé de créer 2 tranches supplémentaires en fonction des revenus, soit T6 et T7. En conséquence, la grille tarifaire « Nuitée » tient compte de ces 2 nouvelles tranches et suit l'avis favorable de la Commission Enfance-Jeunesse-Sport en séance du 7 mars 2022 sur le taux d'effort personnalisé à chaque tranche dans le calcul des tarifs mini-séjours.

Lors de la séance du jeudi 13 avril 2023, le Conseil Communautaire a fixé la nouvelle grille tarifaire des accueils de loisirs intercommunaux à compter du 1er juillet 2023. Il a

Conseil Communautaire du 12 mars 2024

décidé d'augmenter les tarifs de 4,2%. En conséquence, la grille tarifaire « Nuitée » tient compte de cette augmentation.

Lors de la séance du mardi 12 mars 2024, le Conseil Communautaire a fixé la nouvelle grille tarifaire des accueils de loisirs intercommunaux à compter du 1er avril 2024. Il a décidé de modifier les tarifs suite à l'augmentation des tarifs du prestataire de restauration et du nombre d'enfants présents aux nuitées en 2023.

Ces nuitées seront organisées de la manière suivante :

- **ALSH « Châtelet »** 4 nuitées / 60 enfants participants / 2 encadrants par nuitée :
 - 1 vacances de printemps, 15 enfants (plus de 6 ans) et 2 encadrants ;
 - 1 vacances d'été-juillet, 15 enfants (5/6 ans) et 2 encadrants ;
 - 1 vacances d'été-août, 15 enfants (5/6 ans) et 2 encadrants ;
 - 1 vacances d'automne, 15 enfants (plus de 6 ans) et 2 encadrants.
 - Du jeudi soir 19h au vendredi matin 9h.
- **ALSH « Coubert »** 6 nuitées / 72 enfants participants / 2 encadrants par nuitée :
 - 1 vacances de printemps, 12 enfants (6/12 ans) (12 enfants) et 2 encadrants ;
 - 1 vacances d'été-juillet, 12 enfants (8/12 ans) (12 enfants) et 2 encadrants ;
 - 1 vacances d'été-juillet, 12 enfants (5/7 ans) (12 enfants) et 2 encadrants ;
 - 1 vacances d'été-août, 12 enfants (8/12 ans) (12 enfants) et 2 encadrants ;
 - 1 vacances d'été-août, 12 enfants (5/7 ans) (12 enfants) et 2 encadrants ;
 - 1 vacances d'automne, 12 enfants (8/12 ans) (12 enfants) et 2 encadrants ;
 - Du mardi soir 19h au lendemain 9h.

Le coût des nuitées pour la collectivité serait :

Budget ALSH « Châtelet » :

BUDGET			
CHARGES		RECETTES	
Alimentation	330.00 €	Participation familles	762.58 €
Matériel	50.00€	Participation CCBRC	996.42 €
Frais de personnel*	1 379.00€		
Total	1 759.00 €		1 759.00 €

* Répartition des frais de personnel : Bonification / nuitées octroyée aux encadrants : 8 heures supplémentaires ou complémentaires par nuitée.

Coût de revient de la nuitée par enfant : 29.32 €

Tarification :

Le règlement intérieur appliqué au 1^{er} janvier 2022, précise les modalités financières des nuitées dans son l'article 2 Alinéa 7, ainsi « Le tarif des nuitées sera calculé en tenant compte du : (tarif journalier) + (taux d'effort appliquée par tranche fixé par le Conseil Communautaire en fonction du cout de la prestation) ».

Tranches	%
T1	28%
T2	32%
T3	40%

T4	46%
T5	52%
T6	58%
T7	60%
Extérieur	100%

Une augmentation des tarifs des journées ALSH est proposée et reprend l'avis favorable de la Commission Enfance-Jeunesse-Sport en séance du 20 mars 2023.

Aussi, il vous est proposé la grille suivante :

Tranche	1 enfant			2 enfants et plus		
	Journée	Nuitée	Total	Journée	Nuitée	Total
T1	7.98 €	8.21 €	16.19 €	6.87 €	7.06 €	13.93 €
T2	10.09 €	9.38 €	19.47 €	8.67 €	8.07 €	16.74 €
T3	12.18 €	11.73 €	23.91 €	10.48 €	10.08 €	20.56 €
T4	15.39 €	13.49 €	28.88 €	13.23 €	11.60 €	24.83 €
T5	18.41 €	15.24 €	33.65 €	15.84 €	13.11 €	28.95 €
T6	21.54 €	17.00 €	38.54 €	18.53 €	14.62 €	33.15 €
T7	22.72 €	17.59 €	40.31 €	19.54 €	15.13 €	34.67 €
Ext	38.55 €	29.32 €	67.87 €	38.55 €	25.21 €	63.76 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (42 VOIX POUR) :

- **VALIDE** l'organisation de nuitées au sein des structures ALSH intercommunales du territoire,
- **ACCORDE** une bonification de 8 heure supplémentaire ou complémentaire aux encadrants des nuitées de la Communauté de Communes,
- **FIXE** les tarifs de ces nuitées comme suit :

Tranches	1 enfants	2 enfants et plus
T1	8.21 €	7.06 €
T2	9.38 €	8.07 €
T3	11.73 €	10.08 €
T4	13.49 €	11.60 €
T5	15.24 €	13.11 €
T6	17.00 €	14.62 €
T7	17.59 €	15.13 €
Extérieur	29.32 €	25.21 €

➤ Concert de poche

Monsieur Hervé JEANNIN remercie la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux pour l'organisation des concerts de poche

➤ ***Participation des communes au fonctionnement et à l'investissement des équipements sportifs utilisés par les collégiens du territoire***

Des communes de la CCBRC participent au fonctionnement et/ou à l'investissement des équipements sportifs utilisés par les collégiens du territoire. Suite à la création du collège Marie-Amélie LE FUR sur la commune de Coubert, la sectorisation a été revue et des communes du territoire et deux communes de la CAMVS sont désormais rattachés à ce nouveau collège. Un groupe de travail composés de vice-présidents se réunit depuis la rentrée 2023 afin de déterminer les modalités de participation de ces communes à l'investissement et au fonctionnement des équipements sportifs réalisés par la CCBRC et rattachés au nouveau collège de Coubert.

Il est précisé que ces équipements sportifs rattachés à un collège bénéficient de subvention du département mais ces ressources sont insuffisantes pour faire fonctionner ces équipements. C'est pourquoi une participation des communes, fixées au prorata du nombre d'enfant par commune est généralement sollicitée. En l'absence de ses ressources financières, les structures en charge de ces équipements qui sont des syndicats pourraient être contraintes de fermer la porte aux enfants des communes ne payant pas leur cotisation (du secteur ou non) faute de financements nécessaires au fonctionnement de ces équipements sportifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Président,

Christian POTEAU



Le secrétaire de séance,

Elio BELFIORE

A handwritten signature in blue ink that appears to read "Belf...e".